

2014/6191 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DEUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES POUR UN MONTANT GLOBAL DE 17 000 EUROS SUR L'ENVELOPPE FIMA - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION.□□ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Les musiques actuelles occupent aujourd’hui une place déterminante dans les pratiques culturelles de nos contemporains. Leur prise en compte et leur reconnaissance au sein des politiques culturelles a conduit la Ville de Lyon à s’engager dans une démarche structurée dans ce domaine en s’appuyant sur les outils de création, de production de concerts, de diffusion et de formation de notre ville. La politique mise en place par la Ville de Lyon prend en compte la diversité artistique et culturelle et le soutien à l’émergence.

Je vous propose de soutenir, dans le cadre du Fonds d’Intervention Musiques Actuelles, deux associations, qui organisent leurs événements au cours du premier trimestre 2014 : la MJC Perrache pour le festival « Les Chants de Mars » et la FEPPRA pour le Disquaire Day.

MJC PERRACHE :

« Les Chants de Mars » est un festival initié et porté, depuis 2007, par trois Maisons des Jeunes et de la Culture de Lyon dans l’objectif de promouvoir la chanson française et d’accompagner des artistes émergents. La Maison Pour Tous, la MJC Perrache et la MJC Vieux Lyon ont souhaité mutualiser leurs expériences pour créer un événement fort qui décloisonne, rassemble et croise artistes, publics et lieux autour de cette discipline artistique. Le festival a aujourd’hui toute sa place dans le paysage musical lyonnais, avec, pour point fort, un mélange équilibré d’artistes reconnus et des artistes locaux en émergence.

La septième édition, qui s’est déroulée du 14 au 24 mars 2013, a pris de l’ampleur avec la présence de plusieurs artistes à la renommée nationale et un partenariat plus large avec les structures de musiques actuelles lyonnaises (Kraspek Myzic, Agend’Arts, Médiatone, l’Epicerie Moderne, De l’Autre Côté du Pont et Funambals).

La programmation équilibrée et éclectique a proposée dix soirées-concerts, un spectacle jeune public, des ateliers de formation, des scènes ouvertes. Ont été diffusés Loïc Lantoine, Alexis HK, Mathieu Boogaerts avec en première partie, des artistes lyonnais : Denis Rivert, Frédéric Bobin et Suissa. Les salles des MJC ont accueilli Jeanne Garraud, le québécois Bernard ADAMUS, le lyonnais

Dag et les Fourmis dans les mains. Un grand bal a clôturé le festival à la salle de la ficelle dans le 4^e arrondissement.

Enfin, le festival a accueilli la 5^e édition du tremplin « Et en plus elles chantent ! », réservé aux auteurs-interprètes féminines et organisé par Lerockepamort. Le groupe lauréat est le duo féminin Nazca.

La MJC Perrache est porteuse du dossier de subvention. Elle sollicite une aide financière pour soutenir la 8^e édition qui aura lieu du 27 mars au 6 avril 2014 pour un budget prévisionnel de 74 500 €. En soutenant ce festival unique à Lyon, notre collectivité favorise la création de spectacles dédiés à la chanson française et permet à des artistes émergents de rencontrer un public. La Ville de Lyon apporte une aide financière depuis son origine, suivie depuis 2008 par la Région. La délégation Culture et Patrimoine et la délégation Grands Evénements ont souhaité contribuer à cet événement à hauteur respectivement de 9 000 € et 6 000 €.

FEPPRA - Fédération des Editeurs et Producteurs Phonographiques Rhône-Alpes

La FEPPRA est une fédération qui a pour objectif de promouvoir la filière du disque en région Rhône-Alpes. Elle regroupe plus de quatre vingt dix structures dont la moitié sont lyonnaises : ARFI, Bee Records, Jarring Label, La Chaudière Production, Mediatone, le Grolektif, Fabrik, par exemple. Face aux dernières évolutions du marché du disque, les professionnels peinent à maintenir la rentabilité de leur activité. La FEPPRA a souhaité mettre en place un certain nombre de services et dispositifs pour permettre aux professionnels de maintenir et développer leurs activités.

En 2013, la FEPPRA et l'Association Tagada Tsoin Tsoin (antenne régionale du printemps de Bourges), ont organisé la journée du Disquaire Day le samedi 20 avril 2013. Le Disquaire Day (version française du « Record Store Day ») est coordonné en France par le CALIF (Club Actions des Labels Indépendants Français) afin de maintenir et développer le réseau de disquaires indépendants. L'événement, qui est mis en valeur dans plusieurs villes de France, est lancé nationalement dans une ville choisie. En 2014, Lyon est fortement pressentie pour être la ville de lancement. En effet, notre ville est la seconde, après Paris, à accueillir le plus de disquaires indépendants. A l'occasion de cette événement de dimension nationale, la FEPPRA et Tagada Tsoin Tsoin souhaitent soutenir ce projet à travers un événement gratuit accessible à tous.

Seront proposés le 19 avril 2014, la mise en valeur des disquaires indépendants lyonnais grâce à un parcours fléché à travers la Presqu'île, la mise en place d'un village des labels rhônalpins, l'organisation de showcases d'artistes régionaux dans les cafés concerts des pentes de la Croix-Rousse de 18 h 00 à 21 h 00, pour finir avec un concert au Transbordeur comprenant une tête d'affiche régionale. Sont également prévus la diffusion, au Périscope, d'un documentaire sur les réseaux de production et de distribution indépendants, une exposition photos, des ateliers de création autour du disque réservés aux enfants.

Le Disquaire Day 2014 à l'ambition de mettre en lumière la création et la richesse musicale de la Ville de Lyon par l'implantation de l'événement à travers la ville, sa promotion à l'échelle nationale et la diversité des acteurs qu'il regroupe (disquaires, producteurs de disques, cafés-concerts, artistes et salles de concerts. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil des 1^{er} et 2^e arrondissements ;

Ouï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de fonctionnement de 15 000 € est allouée à la MJC Perrache, pour l'organisation du festival « Les Chants de Mars » qui aura lieu du 27 mars au 6 avril 2014.

2. Une subvention de fonctionnement de 2 000 € est allouée à la FEPPRA, pour l'organisation du Disquaire Day 2014.

3. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la MJC Perrache est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

5. La dépense correspondante, soit 17 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, à l'article 6574, fonction 30, programme SOUTIENAC, opération MUSIQUAC, ligne de crédit 42664 après transfert de 6 000 € de la ligne de crédit n° 43985, programme EVENCULT, opération AUTCULT, article 6574, fonction 024, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN